

Ces honoraires comprennent le suivi du dossier
Jusqu'à la réitération de l'acte authentique

<i>Honoraires charge vendeur*</i>	
Bien d'habitation	
Inférieur à 80 000 €	6.55 % avec un minimum de 5000 €
De 80 001 € à 120 000 €	5.66 % avec un minimum de 5000 €
Supérieur à 120 001 €	4.76%
Supérieur à 500 001 €	3.85%
Bien professionnel / commercial ou terrain à bâtir Garage ou stationnement	6% 10% avec un minimum de 1 500 €

*Pourcentage maximum appliqué sur le prix de vente

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
En cas de succession, les honoraires seront automatiquement à la charge de l'acquéreur

Mise à jour le 29/01/2025
La délivrance d'une note est obligatoire

BADOIL IMMOBILIER

SASU au capital de 200 000 € - RCS B 408 018 604 – Lyon
63 avenue Georges Clemenceau - 69230 - SAINT GENIS LAVAL
Tél : 04 78 56 76 76 Email : badoil@orpi.com

Carte professionnelle CCI LYON 6901 2018 000 027 889
SIRET : 408 01 8 604 000 12 – APE : 6831Z
GALIAN – 89 rue La Boétie 75008 PARIS – 153209 G
Gestion locative 1 260 000 € – Transaction 120 000 €
ORIAS n°14001822 – TVA FR20 408 018 604

HONORAIRES DE LOCATION

Locaux d'habitation et logements meublés

CHARGE LOCATAIRE	Frais d'état des lieux	Frais de constitution dossier / Visites / Signature contrat
Appartements / Maisons	3 € TTC le m ²	10 € TTC le m ²
CHARGE PROPRIETAIRE	Frais d'état des lieux	Frais de constitution dossier / Visites / Signature contrat
Appartements de moins de 50 m ²	3 € TTC le m ² *	10 € TTC le m ²
Appartements de 50 m ² et plus	3 € TTC le m ² *	10 € TTC le m ²
Maisons et Villas	3 € TTC le m ² *	10 € TTC le m ²
		Honoraires d'entremise et de négociation*
		30 € TTC
		50 € TTC
		90 € TTC

*Location meublée : un supplément facturé de 45 € TTC pour les T1 et T2 et 80 € TTC pour les T3 et plus

Garages / Caves et Stationnements

Les honoraires TTC sont de 300 € * pour les garages / caves et stationnement en sous-sol/les stationnements extérieurs

* **répartis par moitié entre le locataire et le propriétaire**

Locaux professionnels ou commerciaux

Locaux commerciaux : les honoraires sont de 30% TTC du loyer annuel hors charges, Soit 12% TTC à la charge du propriétaire et 18% TTC à la charge du locataire
Locaux professionnels : les honoraires sont de deux mois de loyers hors charges répartis par moitié entre le locataire et le propriétaire.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

GESTION COURANTE – pourcentage des sommes encaissées		
Entre 1 et 2 lots.	6,00 % HT	7,20 % TTC
Entre 3 et 4 lots.	5,50 % HT	6,60 % TTC
Pour 5 lots et plus	5,00 % HT	6,00 % TTC
Au-delà de 10 lots		Nous consulter
ASSURANCES OPTIONNELLES		
Loyers Impayés et détériorations	pourcentage des sommes quittancées	
Vacance locative	pourcentage des sommes quittancées	
Propriétaire non occupant	prix par lot assuré	
		70 € TTC / an